

Lomé, le 26 avril 2012

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

**RECRUTEMENT D'UN CABINET
EN VUE DE LA REALISATION DE LA MISSION DE COLLECTE ET DE RECONCILIATION
DES PAIEMENTS EFFECTUES PAR LES SOCIETES EXTRACTIVES A L'ETAT ET DES
RECETTES PERCUES PAR L'ETAT DES DITES SOCIETES
AMI N°001/MME/ITIE/CP du 26 avril 2012**

1. Le Gouvernement de la République Togolaise a obtenu au titre du Fonds fiduciaire multi donateurs administré par l'Association Internationale de Développement (IDA), un Don «N°TF098712», pour la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives « ITIE » et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce don pour effectuer les paiements au titre des prestations des services de cabinet relatives au présent avis à manifestation d'intérêt.
2. Les Services attendus du cabinet consisteront entre autres à :
 - effectuer une étude de cadrage relative au périmètre de l'ITIE au Togo ;
 - animer un atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclarations devant servir à la collecte des données ;
 - collecter les données auprès des sociétés extractives et des agences gouvernementales qui perçoivent des recettes auprès de ces sociétés;
 - effectuer une réconciliation des données collectées auprès des sociétés et des agences gouvernementales ;
 - produire un rapport ITIE Togo 2011 qui doit permettre la déclaration de conformité du Togo par rapport aux normes ITIE ;
 - formuler des recommandations en vue d'améliorer la gouvernance du secteur extractif.
3. Le Comité de Pilotage de l'ITIE-TOGO invite à présent les Cabinets éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les Cabinets intéressés devront fournir les informations démontrant qu'ils disposent de qualifications et expériences pertinentes pour fournir ces services.
4. Les critères de sélection sont les suivants :
 - avoir des expériences relatives aux missions d'audit ;
 - avoir des expériences pertinentes relatives aux missions d'élaboration de rapport ITIE en Afrique Francophone ;
 - avoir des connaissances relatives à la fiscalité minière et aux mécanismes de paiement et de recouvrement des flux financiers du secteur extractif ;
 - disposer d'un personnel clé permanent qualifié pour la mission.
5. La mission aura une durée probable de 90 jours et sa période indicative d'exécution couvrira juillet à octobre 2012.

6. Une liste restreinte de six (06) cabinets au plus sera constitué à la suite de l'évaluation des manifestations d'intérêts. Sur la base de la Demande de Propositions, ces cabinets seront invités à soumettre des propositions techniques et financières.
7. Les cabinets intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur le paragraphe 1.9 des Directives de la Banque mondiale : sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la banque mondiale, janvier 2011 (« Directives de consultants ») qui décrit les politiques de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêt.
8. Les Cabinets internationaux intéressés par la mission doivent présenter une attestation d'immatriculation au registre du commerce et une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois. Les cabinets nationaux doivent fournir en plus : la carte d'opérateur économique en cours de validité, le quitus fiscal, l'attestation de la CNSS et l'attestation d'ITLS datant de moins de trois (03) mois. L'absence ou la non validité de l'une de ces pièces à l'exception du quitus fiscal peut entraîner le rejet de la manifestation d'intérêt.
9. Un Cabinet sera sélectionné suivant la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification et le Coût (SFQC) telle que décrite dans les Directives de Consultants ci-dessus citées.
10. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de service suivantes ou en faisant une demande par email : du lundi au vendredi de 8h00 à 12 h00 et de 15h00 à 17h00 (GMT).
11. Les manifestations d'intérêt rédigées en français en trois (03) exemplaires plus la copie originale doivent être déposées à l'adresse suivante (en personne, ou par courrier, ou par e-mail) au plus tard **le mardi 22 mai 2012 à 17 heures** précises (GMT). Les manifestations d'intérêt doivent porter clairement la mention « **Recrutement d'un Cabinet pour la collecte et la réconciliation des paiements effectués par les sociétés extractives à l'Etat et des recettes perçues par l'Etat desdites sociétés pour l'année 2011 : à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis** ».

Ministère des Mines et de l'Energie

A l'attention de : M. Assoumatine Sartchi AÏSSAH,

Personne Responsable des Marchés Publics

S/C Secrétariat Technique ITIE-TOGO

08 B.P. : 8288

Lomé-TOGO

Tél : + 228 22 26 89 90/ 22 42 08 86/ 22 42 08 83

E-mail : itietogo@yahoo.fr / itietogo@gmail.com

NB : Seuls les cabinets retenus seront consultés

La Personne Responsable des Marchés Publics